

A Saint Pardoux Isaac, le 26 août 2025



MAISON DU LOTISSEMENT LES GRIVES

**MAISON D'HABITATION  
A LOUER  
AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2025**

**Sur une parcelle de 1036 m<sup>2</sup>**

COMPRENANT :

- 1 cuisine, 1 séjour, 3 chambres, 1 salle des bain, 2 wc
- 1 garage
- 1 grenier
- 1 terrasse.
- 1 jardin clôturé.

Chauffage électrique

Loyer mensuel : 700 € + charges (redevance ordures ménagères, pour 2025 : 20 €).

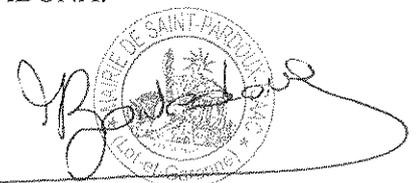
Caution : 700 €.

Fin de dépôt de candidature : le mercredi 24 septembre 2025 à 12h

Critères :

- financier relatif au choix du locataire est de 3 fois le montant du loyer mensuel,
- un cautionnaire est exigé si le critère financier ne correspond pas au minimum de 3 fois le montant du loyer mensuel.

Le Maire,  
Marie-José BONADONA.





**LISTES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**  
**DES CANDIDATS A LA LOCATION**  
**DE LA MAISON**

1/ Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie et la signature du titulaire (CNI, passeport, carte de séjour, carte de résident, carte de ressortissant d'un état membre de l'Union européenne).

2/ Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant le locataire est à jour de ses loyers et de ses charges.

3/ Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai.

4/ Le cas échéant, si gérant d'une entreprise commerciale, extrait du K bis de registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois.

5/ Le cas échéant, si artisan, l'extrait D1 original du registre des métiers de moins de trois mois.

4/ Le cas échéant, si travailleur indépendant, la copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification.

5/ Le cas échéant, si profession libérale, la copie de la carte professionnelle.

6/ Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

7/ Les trois derniers bulletins de salaires.

8/ Le cas échéant, si stagiaire, justificatif de versement des indemnités de stage.

9/ Le cas échéant, pour les professions non salariées, les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressours pour l'exercice en cours délivré par un comptable.

10/ Le cas échéant, justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois établis par l'organisme payeur.

**Pour le cautionnaire, les mêmes pièces sont demandées.**

Après le choix du candidat par le Conseil Municipal, le futur locataire devra fournir :

1/ 1 RIB,

2/ Autorisation de prélèvement.